

(1)

(N° 11.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1878.

Budget des Dotations pour l'exercice 1879 (').

AMENDEMENTS.

Bruxelles, le 26 novembre 1878.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MM. les Questeurs du Sénat demandent que le crédit porté à l'article 3 du projet de budget des dotations, pour l'exercice 1879, soit augmenté d'une somme de 10,000 francs, à l'effet de pourvoir à des dépenses extraordinaires

Cette augmentation est motivée par l'achat du mobilier de la nouvelle commission de l'instruction publique, et par le complément du mobilier des autres commissions placées dans le nouveau local du Sénat.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire porter à 50,000 francs au lieu de 40,000 francs, le crédit de l'article 3 pour charges extraordinaires. Il en résultera que le total dudit budget sera fixé à 4,577,475 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(') Budget, n° 88, III (session de 1878-1879).
Amendement, n° 7.

II

Bruxelles, le 26 novembre 1878.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par suite de la décision prise par la Chambre des Représentants, dans la séance du 22 de ce mois, il y aura lieu d'augmenter de 60,000 francs le crédit porté à l'article 4 du projet de budget des dotations, pour l'exercice 1879.

Cette somme est destinée à payer les dépenses d'un compte rendu analytique des discussions de la Chambre des Représentants pendant ledit exercice.

En conséquence, le crédit pour le service de cette Chambre sera de 860,000 francs et le total du budget de 4,687,475 francs.

Pour assurer éventuellement le fonctionnement de ce nouveau service jusqu'au 31 décembre de l'année courante, il sera déposé prochainement un projet de loi allouant au budget des dotations pour 1878, un crédit extraordinaire de 15,000 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

